



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIERES CALENDRIER DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Vous recevez aujourd'hui le calendrier de la collecte des boues des installations septiques de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour l'année 2025 (**Calendrier au verso**). Les vidanges des fosses septiques s'effectuent en conformité au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce règlement prévoit qu'une installation septique utilisée à l'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans, et qu'une installation septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

L'entrepreneur responsable de la vidange est « Campor Environnement ». La vidange des fosses septiques et puisards s'effectue du lundi au vendredi entre 7h et 18h30. **Votre présence n'est pas requise sur les lieux**. Afin de faciliter le travail de l'entrepreneur, certaines règles sont à respecter :

- Le **numéro civique** de la résidence doit être visible de la rue;
- Les barrières doivent être laissées **ouvertes**;
- Un **repère visible** (ex.: piquet) doit localiser l'emplacement de l'installation;
- L'entrée de la résidence doit être dégagée afin de permettre **l'accessibilité du véhicule** à la fosse;
- Tout mobilier ou autre structure qui sont placés sur les couvercles doivent être enlevés avant l'arrivée des vidangeurs;
- **Dégager un minimum de 20 cm (8 pouces) autour des couvercles**;
- Les fosses avec des capuchons doivent être dévissées, mais non enlevées;
- Aucun animal ne doit être à proximité.

**Notez que pour certains dispositifs de traitement des eaux usées (Bionest, Écobox, etc.), les pompes des systèmes doivent OBLIGATOIREMENT être arrêtées pour que la vidange puisse avoir lieu. Veuillez communiquer avec la MRC de Montmagny pour les détails.**

Un avis d'infraction sera émis à tout propriétaire ayant négligé de préparer convenablement son installation pour la vidange. Des frais supplémentaires pourraient également s'appliquer.

À noter que Campor Environnement utilise une technique de vidange sélective qui consiste à retourner les liquides filtrés de votre fosse vers celle-ci après la vidange des boues. Il est donc normal qu'il reste de l'eau après la vidange, sauf exception des puisards et des fosses de rétention, qui auront un service de vidange complète. La vidange sélective offre des bénéfices économiques et environnementaux, en plus d'être bénéfique pour votre installation septique. Plus de détails au [montmagny.com](http://montmagny.com).